

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT SUR VESLE

Réunion du 08 Avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Par suite d'une convocation en date du Jeudi 28 Mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le Lundi 08 Avril 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André, Maire.

Présents: Messieurs TETENOIRE André, BERNARD Johan, ECOUTIN Stéphane, FANCHIN Thomas, FOUCHER David, LEBLOND Xavier, MENUET Thierry, ROY Gérard, VASSAUX Sébastien, Madame TROUSSET Corinne, HOUDE Marie-Hélène

Conseiller absent excusé ayant donné procuration :

Monsieur DOERR Denis a donné procuration à Monsieur ECOUTIN Stéphane

Conseiller absent excusé : Monsieur LAMORT Laurent

Madame Corinne TROUSSET a été nommée secrétaire de séance.

### Délibération n° 3500

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023 M57

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2023 qui s'établissent ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses..... 399 910.48 €

Recettes..... 456 759.33 €

Soit un excédent de 56 848.85 €

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2022 qui est de  
344 426.50 €

**Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 382 877.23 €**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses.....	172 333.98 €
Recettes.....	92 045.33 €
Soit un déficit de	80 288.65 €

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2022 qui est de  
15 831.88 €

**Résultat de clôture pour la section d'investissement : 64 456.77 €**

Après avoir constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **VOTE :**

**OUI : 11    NON : 0    ABSTENTION : 0**

## **Délibération N° 3501**

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET COMMUNAL M57 2024**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 08 Avril 2024 le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de	56 848.85 €
- Un excédent reporté de	344 426.50 €
- Une part affectée à l'investissement	18 398.12 €
- <b>Soit un excédent de fonctionnement de</b>	<b>382 877.23 €</b>

En investissement

- Un déficit d'investissement de	80 288.65 €
- Un excédent reporté de	15 831.88 €
- <b>Soit un solde d'exécution global de</b>	<b>64 456.77 €</b>
- Solde des restes à réaliser (déficit)	18 499.55 €
- Besoin total de financement	82 956.32 €

Décide sur proposition du Maire d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)	82 957.00 €
financement de la section d'investissement	
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	299 920.23 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 dépense)	64 456.77 €

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération n° 3502**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 ANNÉE 2024**

Le Conseil Municipal vote le budget unique (M57) 2024 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- 754 610.99 € pour la section de fonctionnement
- 396 675.04 € pour la section d'investissement

Vote et arrête les résultats définitifs ci-dessus :

**VOTE** :      **OUI** : 12      **NON** : 0      **ABSTENTION** : 0

### **Délibération n° 3503**

#### **TAUX D'IMPOSITION 2024**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636B sexies du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Vu la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims au 01 janvier 2017,  
Vu les taux appliqués par celle-ci suite au transfert de certaines compétences,  
Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,  
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts.  
Vu l'article 1639 A du code général des impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2024 aux niveaux suivants :

Taxe d'Habitation .....	15.01 % (taux figé jusque 2022 inclus)
Taxe Foncier bâti.....	24.79 % (ce chiffre intègre le taux du département suite à la réforme de la Taxe d'habitation)
Taxe Foncier non bâti.....	10.72 %

De Charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

## Délibération n° 3504

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024

Monsieur David FOUCHER expose les demandes de subventions faites par différentes associations locales :

Le Conseil Municipal décide, délibère, à l'unanimité

**D'ATTRIBUER** la subvention suivante :

- ASBV	2 000.00 €
- COMITÉ DES FÊTES DE BEAUMONT SUR VESLE	2 500.00 €
- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	200.00 €
- A.D.M.R VERZY	200.00 €
- ASSOCIATION « 4 SAISONS »	1 500.00 €
- YOOPI	994.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

*Vu pour être affiché le 11 Avril 2024, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Le Maire,  
André TETENOIRE

#### Signatures :

Madame TROUSSET Corinne.....  
Monsieur LAMORT Laurent.....  
Monsieur FOUCHER David.....  
Monsieur DOERR Denis.....  
Monsieur ECOUTIN Stéphane.....  
Monsieur BERNARD Johan.....  
Monsieur FANCHIN Thomas.....  
Monsieur VASSAUX Sébastien .....  
Monsieur MENUET Thierry.....  
Monsieur ROY Gérard.....  
Monsieur LEBLOND Xavier.....  
Madame HOUDE Marie-Hélène.....